

ARRETE DU MAIRE
Du 28 avril 2023
Arrêté d'interdiction d'utilisation du stade Jean
Bernège

Centre Socio-Culturel - Vie Educative et
Animations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2,

CONSIDERANT : qu'il y a lieu d'interdire l'utilisation du terrain du stade Jean BERNEGE à compter du mardi 2 mai 2023 jusqu'au vendredi 26 mai 2023 inclus, dans toutes les conditions de sécurité et de commodité pour les organisateurs de manifestations sportives, les participants et les usagers du domaine public et dans un minimum de dégradation du sol.

ARRETE

ARTICLE 1 : **des travaux de remplacement de la main courante** durant le mois de mai 2023 rendront impraticable le stade Jean Bernège.

Afin d'assurer la sécurité des manifestations sportives, l'utilisation du terrain du stade Jean BERNEGE est interdite, du mardi 2 mai 2023 et jusqu'au vendredi 26 mai 2023 inclus.

ARTICLE 2 : La Commune décline toute responsabilité en cas d'organisation d'une manifestation ou d'utilisation sur le terrain Jean BERNEGE en infraction avec la présente interdiction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché au stade Jean BERNEGE.

ARTICLE 4 : Les droits des tiers sont et demeurent préservés.

ARTICLE 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera affiché et publié selon les conditions réglementaires en vigueur, seront constatées par procès-verbaux et transmises aux tribunaux compétents.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité, à la Gendarmerie, aux Services Municipaux concernés, ainsi qu'à tous les utilisateurs du stade Jean BERNEGE.

ARTICLE 7 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de TONNEINS, la Police Municipale, la Gendarmerie et le responsable du service jeunesse et sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à TONNEINS, le 28 avril 2023

Le Maire,

Dante RINAUDO